



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02099**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 27 FÉVRIER 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE MARC GARNEAU**

Réponse du ministre des Transports

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Eaux navigables

TRADUCTION

RÉPONSE

En ce qui concerne la remise en application de la Loi sur la protection des eaux navigables en éliminant des articles du projet de loi omnibus C-45 :

Le gouvernement a rempli son engagement à examiner la *Loi sur la protection de la navigation* afin de rétablir les protections perdues et d'intégrer des mesures de protection modernes. Le 8 février 2018, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes une Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois (projet de loi C-69).

La nouvelle Loi sur les eaux navigables canadiennes reflète une nouvelle vision pour la protection de la navigation qui a été élaborée en écoutant les peuples autochtones, les plaisanciers, l'industrie, le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (TRAN), et d'autres niveaux de gouvernement.

La nouvelle Loi sur les eaux navigables canadiennes est transformatrice et fournirait des protections pour la navigation dans toutes les voies navigables au Canada; favoriserait la réconciliation et créerait de nouvelles occasions de partenariat entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada;

créerait des processus plus accessibles et transparents; et fournirait des pouvoirs solides pour appliquer les nouvelles mesures de protection pour protéger le droit du public à la navigation.